



XII^e Camp d'Orientation Civico-Militaire « GONZALO FERNÁNDEZ DE CÓRDOBA »

–El Gran Capitán– 2.026

1.- OBJECTIFS

Ce camp est organisé et planifié afin de fournir des structures éducatives et formatives, fondées sur le respect et sur l'ordre, entre autres valeurs traditionnelles de la vie militaire et de notre culture traditionnelle espagnole. Il est adapté et conçu pour des jeunes des deux sexes, de 11 à 21 ans, ayant un certain intérêt pour les Forces Armées et les Forces de Sécurité de l'État, ou que séduisent simplement les activités d'un camp très différent, où sont dispensés des cours et des activités physiques et techniques n'ayant rien à voir avec ceux d'autres camps et qu'il est très difficile d'acquérir en dehors de celui-ci. Il n'est pas réservé exclusivement aux enfants de militaires, tous peuvent venir, même s'il est vrai qu'environ la moitié des participants sont enfants ou petits-enfants de militaires et de membres des Forces de Sécurité de l'État. Bien entendu, les formes et les manières sont très proches, sinon identiques, à celles de la vie professionnelle réelle, mais



adaptées et nuancées, et sans jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un camp de vacances pour la jeunesse, dont les participants sont des enfants et des adolescents, et que l'une des prémisses fondamentales est qu'ils doivent passer un bon moment, apprendre de nouvelles choses, vivre avec leurs camarades, favoriser la camaraderie et l'esprit de corps, et que les multiples activités réalisées doivent l'être en toute sécurité.

Ce n'est pas un camp où nous allons tuer le temps, mais où nous allons en tirer profit, tant dans les activités physiques que théoriques ; toutes sont orientées vers l'autonomie personnelle, l'autosuffisance, la sécurité personnelle, et vers le travail en équipe au sein d'une unité dans laquelle les participants sont encadrés et qu'ils finissent par identifier comme la leur. À chacun sera donnée l'intensité physique dont il a besoin et qu'il demande dans les activités, en gardant toujours à l'esprit que doit être satisfait aussi bien le participant qui demande et qui a besoin de plus d'intensité dans l'exercice physique que celui qui a moins de capacités, et que tous deux vivront leur camp en toute satisfaction, car il s'agit bien d'un camp pour la jeunesse.

Ils auront comme encadrants nos officiers, certains militaires d'active, d'autres déjà retraités ou en réserve ; de différents corps des Forces Armées et de la Garde Civile, qui les orienteront sur les voies possibles d'entrée dans les Forces Armées comme soldats professionnels ou dans les différentes académies d'officiers et de sous-officiers, s'ils le souhaitent, voire sur des voies de formation professionnelle ou de cursus universitaires dans la vie civile.

Une période d'ordre, où l'on donne au jeune des structures éducatives, la nécessité de respecter un horaire établi, avec des obligations et des services, très bien structuré et organisé, où il n'y a place ni à la paresse ni au laisser-aller personnel, et qui peut lui être très utile non seulement dans la vie militaire ultérieure s'il y en a une, mais aussi dans n'importe quel domaine de la vie civile, et qui peut constituer un principe très valable pour structurer sa personnalité.

Ce n'est pas un camp de punition, ni disciplinaire, ni pour les mauvais garçons : les mauvais garçons, nous les excluons. Dans notre camp viennent des garçons et des filles enthousiastes, toujours



volontairement ; il est indispensable qu'ils viennent de leur propre choix et de façon complètement volontaire, pleins d'envie de passer un bon moment, d'apprendre et de partager des expériences.

2.- P E R S O N N E L

Le camp dispose d'une équipe humaine aux qualités exceptionnelles ; tous ont une vaste expérience des camps de jeunes d'orientation militaire.

- DIRECTEUR, pendant 12 ans membre professionnel de la Garde Civile (de 18 à 30 ans), affecté à diverses unités opérationnelles du Corps dans tout le pays, aujourd'hui retraité et professionnel du Droit ; c'est lui qui supervise et demeure au camp pendant toute sa durée, en tant que premier et dernier responsable, et qui supervise les instructeurs et veille au bon déroulement des activités. Formé et titulaire des diplômes correspondants d'animateur et de Directeur de Loisirs et de Temps libre à la Fondation Pere Tarrés. Il dispensera les cours de formation civico-juridique et d'utilisation des armes de poing. Langues : espagnol et anglais.
- INSTRUCTEURS, encadrants de sections, militaires d'active venant volontairement pendant leur période de congés, ou bien militaires en situation administrative de retraite, dotés d'une vaste expérience de la vie militaire ; ils assureront le quotidien et accompagneront les jeunes à tout moment, et aideront lors des activités de terrain et d'ordre serré. Ils feront du sport avec eux, leur donneront des cours théoriques et pratiques, seront avec eux pendant les moments de loisir, et constitueront une référence importante au sein du camp.
- Il y a des instructrices, titulaires du diplôme d'animatrice d'activités de loisirs.
- Moniteur spécialisé et spécifiquement diplômé pour les activités d'escalade.
- Maître-nageur sauveteur diplômé en charge de la piscine du camp chaque fois que celle-ci est ouverte et/ou utilisée.

Nous appliquons un plan d'urgence et de sécurité afin d'avoir prévu les situations susceptibles de survenir.



Bien entendu, tous les participants bénéficieront d'une couverture complète par l'assurance d'assistance médicale en cas d'accident et de responsabilité civile du camp auprès de Mapfre. Nous disposons d'une trousse de secours très complète au camp, ainsi que de trousses de campagne qui accompagnent toutes les sorties du personnel hors du domaine, un hôpital complet et neuf se trouvant par ailleurs à 10 minutes en voiture, à Collado Villalba.

Les garçons et les filles ne feront pas d'exercices inappropriés à leur condition physique ; à chacun nous donnerons l'intensité et les exercices dont il est capable et qu'il demande, aucun ne créant de risques démesurés ni particulièrement exténuants ; nous ne sommes pas dans une unité opérationnelle de l'armée ; et nous croyons fermement qu'il faut les éveiller à la réalité et encourager le travail en équipe et la camaraderie. Ils assureront des services propres à une caserne-académie militaire de formation, avec les nuances nécessaires, mais ils les assureront.

Et ils coudront, laveront leur linge, balaieront, veilleront sur le sommeil de leurs camarades, et apprendront à appartenir à un ensemble et à se devoir à quelqu'un d'autre qu'à eux-mêmes.

3.- ACTIVITÉS

Voici la liste de quelques-unes des activités ; convaincus que 7 ou 15 jours ne représentent pas beaucoup de temps, nous faisons le pari de les réaliser correctement et utilement : il ne sert à rien de remplir des pages d'activités qui ne peuvent matériellement pas être réalisées, ou qui, si elles le sont, le sont au pas de course. Elles ne sont pas toutes indiquées et nous pouvons les modifier en fonction de la programmation ; il ne s'agit donc pas d'une obligation contractuelle.



Cours de comportement civique et militaire.

Un soin particulier est apporté à l'éducation lors des repas, à l'hygiène, aux ongles, aux cheveux, à la tenue, aux mains dans les poches, aux formes, aux manières, à la correction dans les rapports avec les camarades et les supérieurs. animateurs, instructeurs et direction mangeront et vivront avec eux à toute heure.



Cours pratiques de premiers secours, sauvetage en situation de conflit armé.



- ✓ Self-défense de base — pas d'arts martiaux compliqués —, défense « de rue » (adaptation au milieu urbain ou rural), et quand l'utiliser et comment. Armes interdites, autorisées, leur détention et leur usage.
- ✓ Gymnastique quotidienne dans la mesure des capacités. Parcours du combattant (ou piste américaine).
- ✓ exercices de survie et d'orientation, marches militaires d'endurcissement, patrouilles militaires et policières sur le domaine lui-même, combats d'airsoft. Ils dormiront au minimum une nuit en campagne. Nous disposons de plus de 40 hectares, mais nous pouvons utiliser le reste du parc naturel.
- ✓ Escalade, tyrolienne, rappel, etc., pratiqués sur le domaine lui-même avec un moniteur diplômé en escalade.
- ✓ Enseignement pratique de l'usage militaire et policier du pistolet et du fusil d'assaut ; nous enseignerons des notions de tireur de précision, en particulier les règles et méthodes de sécurité avec les armes (toutes celles utilisées seront d'airsoft et avec les protections requises).
- ✓ Piscine dans le camp même. Toujours surveillée par un maître-nageur sauveteur diplômé, tant pour les activités diurnes que nocturnes. Nous apprendrons à nager de façon minimale — se maintenir et survivre — à celui qui ne sait pas. Ce n'est pas une piscine de loisir, c'est une piscine destinée aux exercices aquatiques.
- ✓ Réalisation de services de garde de prévention et de secours au personnel par les participants au camp eux-mêmes, tours de garde de nuit dans les dortoirs, nettoyage des installations ; l'idée est qu'ils doivent travailler.
- ✓ Enseignement de l'ordre serré militaire : formations, saluts, présentations, comportement, défilé, etc.
- ✓ Hommage au drapeau, sa signification et son cadre constitutionnel. Comptant des membres d'unités d'autres pays, un accent particulier est mis sur le traitement et le respect des signes et emblèmes des autres nations.
- ✓ Jeux de camp et de caserne. Courses et compétitions par sections.



- ✓ Nous recevrons la visite de chefs, d'officiers et d'anciens combattants qui partageront avec nous des situations vécues et des circonstances particulières, et nous aurons l'occasion de passer un moment avec eux.
- ✓ Nous organisons toujours une cérémonie de fin de camp et d'hommage au Drapeau, en réunion avec les parents, le dernier jour avant le départ.

4.- INSTALLATIONS

Le centre d'hébergement dispose de toutes les autorisations requises et vous pouvez consulter les installations sur la page suivante :

<http://www.alberguealmorchones.es>

Le camp se déroule dans un domaine privé, en exclusivité ; personne d'étranger au camp n'y est présent ; il est entièrement équipé et aménagé pour les camps.

Chambres avec lits superposés, avec oreillers et matelas adéquats, garçons et filles séparés, lavabos et douches en nombre suffisant et différenciés, réfrigérateur intérieur et réfectoire intérieur ainsi qu'extérieur dûment ombragé, lavabos à l'extérieur, piscine du domaine lui-même, salles intérieures pour les enseignements théoriques, chapelle où sera célébrée la messe le dimanche pour ceux qui souhaitent y assister.

Grande esplanade verte où réaliser des cérémonies de type militaire et l'instruction militaire, terrain de football, et 42 hectares de montagne dans un domaine entièrement clos pour les exercices de type militaire et les excursions.

Situation du camp

Commune de Navacerrada, communauté de Madrid, sur la route M-607, kilomètre 56,300, sortie sur la droite par un chemin de terre. Un panneau indicateur sera placé à l'entrée du chemin.

Point GPS 40° 43' 50" N 4° 0' 8" O.

(Assurez-vous d'indiquer sur le navigateur O pour ouest, ou W pour west.)



Si vous saisissez dans Google Maps « Finca los Almorchones y Albergue », cela vous conduit directement sur place.

5.- DATES DE DÉROULEMENT

- du 18 au 24 juillet 2.026 inclus (7 jours)
- du 25 au 31 juillet 2.026 inclus (7 jours)
- du 1^{er} au 7 août 2.026 inclus (7 jours)
- du 8 au 15 août 2.026 inclus (8 jours)

Il est possible de faire une, deux, trois ou quatre semaines.

Afin d'avoir les mêmes rythmes d'apprentissage, des groupes distincts seront constitués selon la durée du séjour.

Les dates sont ce qu'elles sont, indépendamment du jour de la semaine sur lequel elles tombent, car le domaine nous est loué au jour le jour du mois chaque année et le jour de début et de fin est parfaitement défini ; veuillez ne venir ni la veille ni le lendemain, car cela ne fait pas partie du contrat et nous ne pourrions pas vous admettre, sauf cas extrêmes qui doivent être signalés et discutés avec la direction.

6.- PRIX, MODES DE PAIEMENT ET RÉSERVATION DE PLACE.

- Une semaine 750 euros
- deux semaines 1.400 euros
- trois semaines 1.900 euros
- quatre semaines 2.600 euros
- pour les participants revenant et pour plusieurs frères et sœurs, 50 euros sont déduits du prix final.
- Plus de deux participants : consultez-nous pour les tarifs.

La place se réserve par le versement de 200 euros à titre d'arrhes et par l'envoi du questionnaire de données personnelles rempli via le site www.gran-capitan.es ou au moyen



du formulaire rempli, remis et confirmé, qui est fourni sur demande à l'adresse mellado@mellado.es

Vous pouvez régler la réservation ou le montant total comme vous le souhaitez et le pouvez, mais la réservation se paie au moment de l'inscription.

Sans ce versement de réservation, il n'y a pas de place réservée, même si le questionnaire de données personnelles a été rempli ; le camp n'attribue la place qu'à celui qui a versé au minimum la réservation ou une somme supérieure.

Nous remboursons les arrhes de réservation en cas d'accident ou de maladie du participant, dûment justifiés, l'empêchant de venir avant le début du camp, ou pour tout autre motif qu'appréciera l'organisation à sa discrétion, mais toujours pour cause justifiée.

Remplir le questionnaire et effectuer le versement de la réservation signifie l'acceptation pleine et entière de toutes les conditions.

ÉTAPES POUR RÉSERVER ET S'INSCRIRE

1.- Lisez attentivement et intégralement le présent PDF d'information, ainsi que l'autorisation et le consentement, que nous vous recommandons d'imprimer. Ils se trouvent à la fin de ce document.

2.- Vous devez remplir et envoyer le questionnaire de données personnelles, au moyen du questionnaire numérique qui se trouve dans le lien de la page web du camp www.gran-capitan.es

Si vous souhaitez inscrire plusieurs participants, ou s'il ne vous est pas possible de remplir le questionnaire numérique, demandez le modèle Excel à mellado@mellado.es, car le questionnaire numérique du site est configuré pour n'inscrire qu'un seul participant.

3.- Un virement de 200 € doit être effectué au titre de la réservation (ou une somme supérieure, ou le prix total, à votre convenance) sur le compte suivant :

BBVA

ES60 0182 6790 0102 0173 8975

CAMPAMENTO NAVACERRADA S.L.U.



Nous vous prions d'indiquer dans le libellé du virement le nom du participant afin de le localiser rapidement. Il n'est pas nécessaire de nous envoyer le justificatif de virement par WhatsApp ou par courriel, car nous le contrôlons via la plateforme de la banque ; en revanche, nous vous demanderons d'apporter en format papier les justificatifs des paiements effectués le jour de l'arrivée, afin d'accélérer celle-ci au cas où nous n'aurions pas retrouvé quelque chose.

Une fois la demande d'inscription reçue et les 200 euros de réservation versés, la place sera réservée jusqu'au **paiement du solde, qui doit être effectué avant le 15 juin 2026**. Pour les versements effectués après cette date, nous ne garantissons rien, car les années passées certains n'ont pas respecté les règles et des jeunes se sont ainsi retrouvés injustement exclus, et nous n'allons pas le permettre. (Pour d'autres modes de paiement, contacter l'organisation.)

Les frais de transport des participants depuis leur lieu d'origine jusqu'au camp et le retour vers leur lieu d'origine ne sont pas compris dans le prix de l'activité.

Les personnes inscrites après le 15 juin doivent, au moment de l'inscription, régler la totalité du montant du camp ; passé le 15 juin, les réservations ne sont plus valables, seul le paiement intégral et ferme l'est.

En cas de difficulté ou de doute quelconque pour vous inscrire, ou pour tout autre motif, n'hésitez pas à nous contacter au 666.536.964 et par courriel mellado@mellado.es, auprès de Jorge, car nous sommes là pour vous aider.

Le prix comprend :

L'hébergement et la restauration en pension complète

Une assurance complète de responsabilité civile, d'assistance sanitaire en cas d'accident et d'hospitalisation, etc.

Le paquetage, qui devient la propriété du participant (il l'emportera chez lui), et qui sera composé de :



o **Tenue de caserne :**

- 1 pantalon de camouflage multicam.
- 1 ceinturon tactique intérieur.
- 3 tee-shirts à manches courtes du camp.
- 1 béret avec l'emblème du camp.

o **Tenue de campagne**

- 1 pantalon de camouflage multicam
- 1 veste de combat de camouflage multicam
- 1 chapeau de brousse (couvre-chef) de camouflage multicam
- 1 ceinturon en toile de couleur tan.

Comme indiqué, ce paquetage devient la **PROPRIÉTÉ du participant** (il n'y a PAS à le restituer et il peut lui être utile pour de futures activités). Tout le paquetage est NEUF, jamais porté. La liste pourrait être modifiée selon les fournisseurs et selon les besoins de quantités et de livraisons.

8.- ÉQUIPEMENT PERSONNEL À EMPORTER

Documents

- Déclaration de santé et autorisation-contrat de prestation de services parentale signée par l'un des parents ou tuteurs, et photocopie de la carte d'assurance maladie du participant. Elle est remise en format papier, signée par au moins l'un des parents ou tuteurs si le participant est mineur, le jour de l'arrivée ; il n'est pas nécessaire d'envoyer quoi que ce soit à l'avance, car nous en avons besoin en format papier pour le dossier personnel.

Téléphone portable :

- Chargeur et batterie chargée. Afin de pouvoir appeler à la maison durant les périodes établies. Nous vous prions instamment de les laisser emporter un portable, et s'ils n'en ont



pas, de leur acheter un appareil prépayé bon marché, car nous pouvons prêter un portable en cas de besoin à quelques jeunes, mais pas à 200 jeunes.

Vêtements et chaussures :

- Deux shorts (de préférence de couleur foncée, et mieux encore noire). Des shorts de sport, ni collants ni leggings. Les collants et leggings ne sont pas autorisés. Ils ne peuvent être portés que sous le short correspondant.
- Une paire de tee-shirts et des chaussures de sport, de n'importe quelle couleur, pour faire du sport, le tout au libre choix.
- Plusieurs jeux de sous-vêtements et de chaussettes, au moins 5 rechanges (à l'appréciation de chacun), puisqu'ils laveront leur linge au camp.
- Deux pyjamas d'été.
- Un sweat-shirt ou un pull. Le camp se situe à haute altitude et le climat est de haute montagne ; un renfort de chaleur sous la veste de combat peut s'avérer nécessaire. Un pull ou un sweat-shirt, au cas où, suffit.
- Des chaussures de type militaire, ou de montagne, *montantes* ; l'important est que la cheville soit maintenue, c'est-à-dire que la chaussure remonte d'au moins 4 doigts au-dessus de la cheville, cela évite 50 % des blessures.

TRÈS IMPORTANT : les porter avant le Camp afin qu'elles ne provoquent pas de blessures ; les porter longuement pendant quelques jours avant le camp aide à les adapter au pied et à éviter frottements et ampoules. **Ne pas apporter de chaussures vieilles ou empruntées datant de plusieurs années qui, bien qu'elles paraissent neuves, ne le sont qu'en apparence, car elles sont toutes dégradées et se cassent dès le premier jour.**

- Maillot de bain, serviette et lunettes de piscine, si souhaité ; tongs de douche. Pour les filles, maillot de bain une pièce, le bikini n'est pas autorisé.

N'apportez pas plus de vêtements que ce qui vous est indiqué, car cela ne fera que vous gêner au camp.



Nécessaire pour le lavage du linge :

- Savon en pain type savon de Marseille et brosse à laver le linge. Aiguille et fil blanc ou noir : ils coudront.

Nécessaire de toilette personnelle :

- Trousse de toilette avec gel douche, un litre minimum.
- Savon
- Déodorant
- Serviette de toilette et de douche
- Brosse à dents et dentifrice
- Nécessaire de rasage pour ceux qui en ont besoin
- Petits ciseaux à ongles.

Équipement de campagne :

- Petit sac à dos (environ 30 litres de capacité) comme ceux que l'on emporte à l'école. (Nous en avons au camp, en camouflage militaire, pour qui le souhaite.)
- Tapis de sol isolant
- Sac de couchage **d'hiver, épais** ; il y fait froid lorsqu'il n'y a pas de soleil ; n'apportez pas de sacs « d'été », car nous sommes en haute montagne et là-bas il n'y a pas d'été.
- Veste ou poncho imperméable
- Lampe torche et piles de rechange, de préférence frontale plutôt qu'à main.
- Gourde pouvant s'attacher au ceinturon, d'une capacité minimale d'un litre.
 - Peintures de camouflage pour le visage (elles se trouvent sur internet, sur Amazon ou d'autres sites, dans les magasins d'airsoft et les armureries, et dans les grandes papeteries).



Les médicaments, en cas de besoin, devront être remis à l'arrivée et c'est nous qui les administrerons. En cas de port de lentilles, apporter quelques lentilles jetables de rechange.

Matériel pour la prise de notes :

- Carnet format demi-feuille.
- Stylo.

Équipement d'Airsoft :

• Réplique (pour qui en possède une), lunettes de protection (*Indispensables*), batteries chargées, chargeur, et billes à l'appréciation de chacun. Il s'agit de l'équipement minimum pour la pratique de l'activité. Tout autre équipement supplémentaire est possible.

- Celui qui ne possède pas de réplique d'airsoft peut en louer une au camp même ; le paiement s'effectue à l'arrivée au camp. Prix : 40 euros par semaine de séjour. Le prix comprend la réplique, les billes et les lunettes ; en cas de location, il n'y a rien à apporter pour l'airsoft ni à s'en préoccuper.

En raison de la législation actuelle relative aux répliques d'Airsoft (B.O.E. du 5 janvier 2013 – Arrêté INT/2860/2012 du 27 décembre), nous tenons à souligner que le transport, l'usage et la détention desdites répliques relèvent de l'entière responsabilité du participant. L'organisation du camp procédera à la collecte et à la garde des répliques à l'intérieur de l'enceinte du camp. Elles seront remises aux participants uniquement pour la réalisation de l'activité correspondante, puis récupérées de nouveau jusqu'à la fin du camp.

Tout autre équipement jugé indispensable.

Nous devons signaler qu'une partie de l'équipement apporté de la maison leur sera retirée comme inutile ou inopportune, et leur sera restituée à la fin du camp.

9.- À PRENDRE TRÈS AU SÉRIEUX, RÈGLES GÉNÉRALES DU CAMP.

Nous devons souligner que la participation à ce camp NE DOIT PAS ÊTRE une mesure corrective, une sanction, une punition ou quelque chose de similaire pour le



participant. La participation est totalement, absolument volontaire, enthousiaste et avec l'envie d'apprendre et de passer un bon moment.

CE N'EST PAS UN CAMP POUR REMETTRE QUI QUE CE SOIT DANS LE DROIT CHEMIN.

CE N'EST PAS UN CAMP DE MAUVAIS GARÇONS.

Cette activité est uniquement conçue pour des jeunes qui souhaitent y participer VOLONTAIREMENT, et qui ont des aspirations, une vocation et/ou un intérêt pour les Forces Armées et les Forces de Sécurité de l'État, indépendamment du fait qu'ils aient ou non l'intention d'y entrer. Si une situation telle que celle indiquée était détectée, le participant serait écarté des activités et/ou exclu, après en avoir informé ses parents ou tuteurs.

L'organisation intégrera le participant au programme contracté, avec l'engagement d'exercer ses obligations selon le plus strict professionnalisme, et prendra les précautions nécessaires au déroulement normal des activités, mais ne répondra pas des dommages et préjudices causés par des tiers qui lui sont étrangers. Les participants acceptent les règles du camp complètement et sans réserve, ses horaires et son plan d'activités ; toute autre attitude signifie l'exclusion sans aucun remboursement à quelque titre que ce soit.

Le camp n'est pas recommandé pour des jeunes excessivement pusillanimes, excessivement faibles, mous, et non habitués à pratiquer une activité physique quelconque de manière quotidienne. Ce n'est pas un camp destiné à dégourdir qui que ce soit, c'est un camp pour la jeunesse fait pour passer un bon moment, apprendre et grandir personnellement ; il ne remplace en aucun cas un service militaire. Nous ne pouvons pas faire en 7 ou 15 jours ce que vous n'avez pas obtenu en des années. Le camp, du fait des horaires et des activités continues, comporte un certain degré de dureté et exige une volonté personnelle, ce qui n'est pas approprié pour des jeunes qui ne pratiquent aucun type de sport et qui sont excessivement passifs, sédentaires et peu motivés.



Une fois à l'intérieur des installations, la période du camp est considérée comme commencée, les règles spécifiées précédemment demeurant en vigueur.

L'organisation du camp **n'est pas responsable de l'argent, ni des objets de valeur**, ni des pertes d'effets personnels et/ou de vêtements pouvant survenir pendant le déroulement du camp. Ils n'ont besoin d'apporter qu'un peu d'argent au cas où ils perdraient un vêtement ou souhaiteraient acheter quelque chose au foyer d'une caserne où nous allons en visite (30 euros maximum). La boutique du camp, avec du matériel, est ouverte pendant toute la durée du camp ainsi que le jour d'arrivée et de départ ; ainsi, s'ils veulent acheter quelque chose et n'ont pas d'argent, ils peuvent l'acquérir avant de partir.

Personne ne peut s'absenter du camp pour quelque motif que ce soit sans que cela soit su et sans être accompagné par les encadrants et les responsables du camp.

Tous les participants doivent respecter à tout moment leurs camarades, les instructeurs et les encadrants. Ils ont de même l'obligation de se doucher et de faire leur toilette aux moments établis à cet effet.

Il est interdit d'utiliser des lecteurs de musique, des consoles de jeux vidéo ou tout autre appareil électronique de ce type, les encadrants et instructeurs étant autorisés à les retirer et à les garder jusqu'à la fin du camp si leur usage nuit au bon déroulement de celui-ci et à l'intégration des participants.

La détention permanente, par le participant, de téléphones portables, d'appareils photo ou similaires n'est pas autorisée. **Ceux-ci seront collectés et gardés à tout moment par l'organisation du camp**, et seront remis pour un usage périodique préalablement établi, afin d'appeler la famille, puis récupérés de nouveau.

Les participants pourront appeler chez eux (sauf changements dus à des imprévus) les jours établis par l'organisation, qui seront annoncés sur notre page Facebook. Nous laissons habituellement un délai de 3 ou 4 jours avant le premier appel, afin d'habituer parents et enfants. L'horaire d'appel établi sera à partir de **22h00**. Pour cela, le participant devra évidemment disposer d'un téléphone portable. **Nous devons rappeler que l'un des objectifs du camp est de favoriser l'indépendance et l'autonomie des participants, c'est pourquoi NI LES APPELS NI LES VISITES NE SERONT AUTORISÉS, sauf**



évidemment pour des causes très importantes, en prenant préalablement contact pour cela avec les téléphones de l'organisation.

Les participants ne peuvent pas changer d'hébergement attribué, sauf autorisation de l'organisation.

Tous les matériels et installations appartenant au camp doivent être utilisés et respectés de manière appropriée par les participants. Si tel n'était pas le cas, les mesures opportunes seront prises par l'organisation. Les frais de réparation et/ou de remplacement en cas de détériorations dues à une utilisation inappropriée du mobilier, des biens meubles, les dommages causés à des tiers, etc., seront mis à la charge des parents/tuteurs du participant, qui devra les régler directement à l'organisation de l'activité.

Le camp est organisé en pensant aux participants, de telle sorte que nous garantissons leur bon état. Dans le cas où un participant souffrirait d'une maladie, d'un accident, ou simplement ne se sentirait pas bien, nous prendrons immédiatement contact avec la famille afin de l'informer et de prendre les mesures nécessaires.

Au camp, il est **formellement interdit** de consommer de l'alcool ou d'autres substances prohibées, de détruire des objets, de s'approprier le bien d'autrui, etc. **De même, il leur sera totalement interdit de fumer** ; si votre fils fume, il vaut mieux ne pas l'amener car nous allons l'exclure à coup sûr.

Il est **formellement interdit de porter des couteaux pliants, y compris multifonctions**, des machettes, des couteaux de chasse, des fléchettes, des pointeurs laser, et tout objet susceptible de provoquer des accidents ou des blessures, les encadrants étant autorisés à les retirer et à les garder jusqu'à la fin du camp.

En cas de nécessité et pour des raisons évidentes de sécurité des participants, l'organisation pourrait procéder à des fouilles des sacs à dos, sacs, bagages et/ou effets personnels, ainsi qu'en cas de soupçon de commission d'un acte illicite contre les biens de l'organisation ou des participants eux-mêmes.



Si un participant doit prendre des médicaments, il doit le signaler aux responsables du camp à l'arrivée, étant donné qu'il n'est pas opportun qu'il les conserve en sa possession. Ils lui seront remis chaque jour selon la prescription.

Dans l'intérêt et pour la sécurité mêmes des participants, l'organisation se réserve le droit d'admission à l'égard de ceux qui présentent des limitations médicales pour des raisons physiques ou psychiques, ainsi que des raisons psychologiques et médicales qui n'auraient pas été communiquées mais qui seraient détectées une fois le participant accueilli au camp et qui pourraient mettre en danger sa santé lors des activités programmées, ou la santé et la sécurité d'autrui à l'appréciation de l'organisation, l'admission demeurant à l'appréciation de l'équipe technique, en communiquant aux parents ou tuteurs le motif de la suspension et s'il est écarté des activités.

La consommation d'aliments ou de boissons autres que ceux fournis par le service de cuisine du camp n'est pas autorisée, à l'exception des consommations effectuées durant les trajets, ou de celles justifiées par un régime alimentaire particulier.

Les répliques d'airsoft appartenant aux participants voyagent, depuis le lieu d'origine jusqu'au camp et inversement, sous l'entière responsabilité du participant, qui ne devra à aucun moment en faire usage ni les exhiber en dehors des zones et activités prévues à cet effet (B.O.E. du 5 janvier 2013 – Arrêté INT/2860/2012 du 27 décembre).

Pendant le camp, les répliques seront à tout moment gardées par l'organisation. Elles seront remises pour la réalisation de l'activité correspondante, puis récupérées de nouveau.

L'organisation est déchargée de toute responsabilité en cas d'acquisition par le participant de tout matériel lors des visites de commerces programmées par l'organisation, celle-ci pouvant procéder à la garde dudit matériel acquis s'il était susceptible de créer un risque pour l'intégrité physique de l'acquéreur ou d'autres personnes.

Le non-respect de l'un de ces critères et de ces règles entraînera son examen par l'organisation, qui prendra les mesures opportunes et se réservera le droit d'exclusion du camp, laquelle ne donnera en aucun cas droit à un dédommagement à quelque titre que ce soit.



Toute faute grave peut entraîner l'exclusion du participant, après contact téléphonique avec les parents ou tuteurs. Tous les frais qui en découleraient seront à la charge des parents/tuteurs, qui ne pourront exiger aucun type de remboursement. **En cas d'abandon volontaire du camp, ou pour cause de blessure, ou d'exclusion, aucune somme n'est remboursée à quelque titre que ce soit, étant donné que nous réglons le coût des séjours intégralement par anticipation.**

De la même manière, toute situation qui se produirait au camp du fait d'un participant et qui pourrait influencer négativement sur le bon déroulement de celui-ci sera appréciée par l'organisation, qui agira en conséquence, revêtant une importance particulière le fait de ne pas suivre les activités du camp, de les entraver, de constituer une mauvaise influence pour les autres participants, de tomber sous le coup de l'une des interdictions, ou de représenter une gêne particulière ou un danger pour la sécurité de tiers, de ses camarades ou des encadrants. En pareil cas, il sera procédé à l'exclusion et aucune somme ne sera remboursée à quelque titre que ce soit.

L'inscription et la participation au camp supposent l'acceptation de toutes les règles détaillées précédemment, tant de la part des participants que de la part des parents ou tuteurs du mineur, dans tous leurs points et paragraphes.

Les participants doivent maintenir leur traitement médicamenteux, s'ils en ont besoin, tout comme lorsqu'ils vont à l'école, même si le médecin a accordé une « pause » pendant la période de vacances, car le degré d'attention et de disponibilité doit être le même qu'à l'école. Cela est particulièrement indiqué pour les jeunes atteints d'hyperactivité, à qui les praticiens accordent dans bien des cas une « pause » en été en pensant qu'ils seront tranquilles à la maison ; or notre camp présente un niveau d'exigence proche de celui de l'école, si bien que cette pause n'est pas opportune pendant leur séjour au camp.

La dépose et l'arrivée des familles et des enfants au camp se feront toujours aux heures que la direction de celui-ci permet et indique, et toujours à condition de ne pas entraver les activités, et toujours de jour ; le personnel du camp n'étant en aucun cas tenu de les recevoir à des heures nocturnes ou à des heures qui entraveraient les activités ou le repos des autres participants, encadrants et



membres du collectif. Les heures d'accueil des parents sont fixées par le camp et seront toujours de 9h à 20h.

Notre camp ne promeut ni ne prétend promouvoir aucun type d'idéologie, aucune ; il est radicalement neutre ; c'est un camp de garçons et de filles enthousiasmés par le monde policier et militaire, désireux d'apprendre et de mettre le temps à profit, et de favoriser et renforcer les valeurs d'amitié, de solidarité, d'engagement, de dévouement, de travail, d'effort, de courage, entre autres ; rien de plus, et rien de moins ; c'est pourquoi nous ne tolérons aucun type de manifestation de la part de quiconque dans un sens politique ou idéologique quelconque.

10.- ARRIVÉES AU CAMP

Les jours de début du camp, **nous admettons les jeunes de 9h00 à 13h30 en règle générale**, car nous souhaitons qu'à l'heure du déjeuner ils soient tous enregistrés, admis et équipés pour commencer à faire des choses, dans la mesure du possible ; si l'un d'eux n'a pas d'autre solution et arrive plus tard, il est également admis.

À l'arrivée au camp, il convient de signaler son arrivée, de s'inscrire, et de remettre les documents suivants :

1. Autorisation parentale et contrat de prestation de services avec acceptation des conditions, signés par l'un des parents ou tuteurs pour les mineurs, ou acceptation des conditions (pour les majeurs). Ils se trouvent dans les dernières pages de ce fichier.
2. Questionnaire médical (dernière page de ce fichier).
3. Justificatifs des paiements effectués, en format papier.

11.- DÉPARTS DU CAMP

Le dernier jour de chaque session, c'est-à-dire les 24 juillet, 31 juillet, 7 et 15 août, nous organisons la cérémonie d'hommage au Drapeau et de fin de camp ; c'est pourquoi nous ouvrons les portes à 10h00 pour l'entrée des véhicules et des familles, elles se ferment à



11h45, et à 12h00 débute la cérémonie, qui dure environ une heure. À l'issue de la cérémonie, vos enfants vous rejoindront sur le parking et vous pourrez partir.

Le centre ne sert de repas à personne le dernier jour ; chacun devra donc s'organiser par ses propres moyens.

Pendant la cérémonie, ainsi qu'avant et après celle-ci, nous mettrons à disposition des chaises pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, ainsi que des toilettes pour le public.

13.- COORDONNÉES ET RENSEIGNEMENTS

page officielle :	www.gran-capitan.es
Courriel	mellado@mellado.es
téléphone	666. 536. 964 Jorge (a WhatsApp).
Correspondance	CAMPAMENTO EL GRAN CAPITAN Calle La Latina nº 3 12500 Vinaroz (Castellón).



AUTORISATION PARENTALE — ACCEPTATION DES CONDITIONS

Doit être signée par au moins l'un des parents ou par le titulaire de l'autorité parentale, ou par le participant s'il est majeur, sur toutes les pages

M./M^{me} _____, titulaire de la pièce d'identité (DNI) _____, en qualité de père / mère / tuteur(trice), J'AUTORISE le mineur à participer à l'activité indiquée, avec pleine acceptation de tous les termes exprimés dans le présent document.

Participant : _____ intéressé(e) à assister et à participer à l'activité dénommée, convoquée et organisée par le CAMP D'ORIENTATION CIVICO-MILITAIRE GONZALO FERNÁNDEZ DE CÓRDOBA - EL GRAN CAPITÁN, accepte et signe ce qui suit :

Tant le participant que les pères, mères ou tuteurs en cas de minorité sont informés et pleinement d'accord avec les points suivants :

1.- Ils expriment leur accord avec les activités programmées pour le déroulement de l'événement et acceptent toute variation des activités programmées que les organisateurs se verraient contraints d'introduire en raison de quelque circonstance que ce soit.

2.- Que le participant doit accepter les règles de sécurité et de comportement qui lui sont indiquées par les responsables de l'activité, les autorisant à imposer leur jugement professionnel.

3.- Ils autorisent la direction du camp à traiter les blessures et affections légères ainsi qu'à assurer le transport en véhicule particulier vers le service d'urgences hospitalières le plus proche, et si nécessaire en ambulance, l'autorisant en leur absence à veiller à la santé et à l'intégrité du participant à tout moment, selon les directives de la médecine officielle et réglementée.

J'étends cette autorisation, en cas d'urgence maximale, aux responsables de l'activité, en connaissance de cause et sur prescription médicale préalable, à prendre les décisions médico-chirurgicales opportunes, dans le cas où il serait impossible de me consulter.

4.- En cas d'abandon ou de désistement du participant, ou pour cause de blessure, quels qu'en soient le moment et la cause, une fois le camp commencé, aucun montant ne sera remboursé, car



les frais du camp sont engagés dès l'entrée dans celui-ci, et une fois commencé il n'y a aucune possibilité de pourvoir cette place.

5.- Le participant doit assumer et respecter la discipline qui régit le camp, les formes, les manières et l'éducation, et qui sera appliquée durant l'activité ; toute autre attitude peut entraîner une sanction et, selon la gravité, l'exclusion immédiate.

6.- Posséder un état de santé adéquat pour réaliser les activités de ce camp, et des capacités psychophysiques minimales suffisantes pour participer à un camp de vacances en collectivité et avec une autonomie personnelle suffisante.

7.- Ne porter aucune sorte de piercing, boucles d'oreilles, bracelets, colliers, etc. pendant le déroulement de l'activité, en plus de ne prendre aucun type de drogues, de boissons alcoolisées, et de ne pas fumer — il est complètement interdit de fumer par la Loi. Les briquets, couteaux et tout objet électronique et dangereux détecté seront confisqués et restitués au départ.

8.- N'avoir rien omis, déformé, dissimulé ni menti concernant l'état de santé physique et mentale du participant ; toute omission, absence de traitement médicamenteux en cas de nécessité, ou fausse déclaration entraînera l'exclusion du camp, sans droit à aucun dédommagement.

Le participant, s'il a besoin d'un traitement médicamenteux durant l'année scolaire en raison d'un TDAH, ou de toute autre maladie ou pathologie, doit continuer à prendre son traitement pendant le camp, car le stress auquel il peut être soumis et le besoin d'attention sont les mêmes.

Le non-respect des normes ou règles établies par l'organisation pourra motiver l'exclusion de l'activité, sans pouvoir solliciter le remboursement du montant versé en aucun cas.

9.- TRÈS IMPORTANT. Le participant au camp y demeurera tant qu'il réalisera les activités avec normalité et régularité, et selon les critères de l'organisation. Au moment où il devra cesser l'activité, à l'appréciation de l'organisation, au motif qu'il représente un danger pour lui-même, pour les encadrants ou pour d'autres jeunes, en raison d'une maladie ne lui permettant pas d'y demeurer dignement, ou nécessitant une hospitalisation ou la surveillance exclusive des encadrants, ou en raison d'une indiscipline incorrigible, la famille ou les responsables figurant sur l'inscription seront prévenus, et dans les 12 heures suivantes ils viendront le chercher sans aucune excuse et sans délai, quel que soit leur lieu de résidence ou de séjour ; à défaut, il en sera fait part à la Garde Civile et au Parquet des Mineurs afin que le mineur soit pris en charge et suivi par les Services Sociaux de la Communauté de Madrid (en se réservant le droit d'engager des actions en justice contre les parents pour les préjudices causés par le non-respect des



conditions contractuelles). C'est pourquoi il est très important que, si la direction du camp vous demande de venir chercher votre fils, vous le fassiez sans retards inopportuns et que vous coopériez au bon déroulement des activités. Le fait d'avoir contracté le camp ne signifie pas que nous devons garder votre fils coûte que coûte et qu'il y reste « garé » pour la durée totale de celui-ci de quelque manière que ce soit ; cela suppose le droit à la réalisation du camp tant qu'il est dans des conditions suffisantes et qu'il ne représente pas une charge pour le reste du camp, la direction et le collectif. Le contrat prend fin sans droit au dédommagement d'aucune somme au moment où votre fils, à l'appréciation de l'organisation, ne doit pas poursuivre le camp pour le bon déroulement de celui-ci.

La direction du camp souhaite que le plus grand nombre possible de jeunes le terminent, et si possible tous, car chaque abandon ou exclusion représente un échec pour nous, pour les jeunes et pour la famille. Il n'y a rien de plus satisfaisant pour nous que de les voir grandir.

Je dégage de toute responsabilité l'organisation de l'événement Camp Gonzalo Fernández de Córdoba - El Gran Capitán -, ainsi que les Instructeurs de l'activité, en cas de tout type d'incident produit par désobéissance ou non-respect des règles établies, ainsi qu'en cas d'acquisition par le participant mineur de tout matériel lors des visites de commerces programmées, l'organisation pouvant procéder à la garde dudit matériel acquis s'il était susceptible de créer un risque pour l'intégrité physique de l'acquéreur ou d'autres personnes.

La dépose et l'arrivée des familles et des enfants au camp se feront toujours aux heures que la direction de celui-ci permet et indique, et toujours à condition de ne pas entraver les activités, et toujours de jour ; le personnel du camp n'étant en aucun cas tenu de les recevoir à des heures nocturnes ou à des heures qui entraveraient les activités ou le repos des autres participants, encadrants et membres du collectif. Les heures d'accueil des parents sont fixées par le camp, et elles les acceptent expressément, et seront toujours de 9h à 20h.

De même, j'autorise le Camp Gonzalo Fernández de Córdoba - El Gran Capitán à réaliser les enregistrements opportuns (vidéo / photographie) sur lesquels pourrait apparaître ledit mineur pendant sa participation aux activités réalisées par ledit camp, ainsi que leur diffusion à des fins commerciales exclusivement propres au camp, et par tout support ou réseau social utilisé. Lesdites images ne seront jamais cédées à un tiers pour quelque cause que ce soit.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES



Conformément aux dispositions de la Loi Organique 15/1999 du 13 décembre relative à la Protection des Données à Caractère Personnel (LOPD), le client/utilisateur est informé et donne son consentement à l'incorporation de ses données dans un fichier dont est responsable CAMPAMENTO NAVACERRADA SLU, dûment enregistré auprès de l'Agence Espagnole de Protection des Données, aux fins de l'informer sur les produits et services sollicités, ainsi que de l'envoi de communications commerciales à leur sujet. Nous vous informons également de vos droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition, que vous pourrez exercer au siège social de CAMPAMENTO NAVACERRADA SLU, situé Calle La Latina 3, à Vinaroz, 12500, province de Castellón. Nous vous informons également que les données personnelles fournies ne seront ni cédées ni communiquées, pas même à des fins de conservation, à des tierces personnes.

La signature de ce document suppose l'acceptation de tous les points qui y sont exposés, sans aucune réserve.

J'autorise le Camp -El Gran Capitán- à fournir EXCLUSIVEMENT aux participants à l'activité, et de même à recevoir de leur part, un moyen de contact (courriel et/ou téléphone) afin, dans la mesure du possible, de pouvoir former des groupes par zones géographiques entre les participants eux-mêmes et de voyager ensemble jusqu'à ladite activité.

Signé (**signer cette page et les précédentes, participant et parent ou responsable**)

(* Il est indispensable de joindre une photocopie de la pièce d'identité (DNI) des deux parents signataires et de la personne autorisée)

VEUILLEZ NE RIEN OMETTRE NI MENTIR DANS LE QUESTIONNAIRE MÉDICAL, CAR CELA MET VOTRE ENFANT EN DANGER ET PEUT ENTRAÎNER SON EXCLUSION.



QUESTIONNAIRE MÉDICAL - SANITAIRE

PARTICIPANT :	
TÉLÉPHONE D'URGENCE	NOM DE LA PERSONNE À CONTACTER
ALLERGIES	
☐ Aucune allergie connue ☐ Allergie à : ☐ Médicaments ☐ Aliments ☐ Plantes, animaux, autres	
Préciser les allergies :	
RÉGIMES ALIMENTAIRES	
☐ Suit un régime normal ☐ A des restrictions alimentaires	
Contraintes pour l'alimentation :	
MALADIES OU TROUBLES CHRONIQUES	
☐ Ne souffre pas de maladies ou de troubles chroniques ☐ Souffre de ce qui suit (cocher les options nécessaires)	
☐ Saignements de nez	☐ Asthme ou problèmes respiratoires
☐ Somnambulisme	☐ Problèmes cardiaques
☐ Autres (préciser et indiquer le traitement. Il est souhaitable de joindre un rapport médical) :	☐ Céphalées / migraines ☐ Coélie ☐ Intolérance (préciser) ☐ Diabète
AUTRES	
Traitement pendant le camp : ☐ OUI ☐ NON Pour quoi ? :	
Médicament et posologie :	
Les vaccins correspondant à son âge lui ont-ils été administrés ? ☐ OUI ☐ NON (préciser)	
NOTEZ TOUT CE QUE VOUS ESTIMEZ QUE NOUS DEVONS SAVOIR POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DU PARTICIPANT	

M./M^{me}

, majeur(e), DNI n°

(POUR LES MINEURS : en qualité de père / mère / tuteur du mineur dont le nom est indiqué ci-dessus), déclare les données consignées concernant le participant et se porte responsable de la véracité ou de l'omission de l'information déclarée dans le présent questionnaire.

Signé : (* Il est indispensable de joindre une photocopie de la carte d'assurance maladie de la personne autorisée)